



1 301102 052263

Quotidien National ☎ : 01 57 28 20 00
T.M. : 481 805 L.M. : 2 073 000

MERCREDI 11 MAI 2011

Le Monde

Après dix ans de bataille judiciaire contre Clearstream, le journaliste savoure sa victoire. La Cour de cassation l'a blanchi et ses livres ressortent

Denis Robert, le marginal de l'info

Denis Robert est abonné au *Monde*. S'il a des défauts, il n'est pas rancunier. L'auteur de trois livres et d'un documentaire sur la société luxembourgeoise Clearstream s'est longtemps collété avec le journal du soir qui a, dès le départ, mis en doute le sérieux de ses enquêtes. Bien d'autres critiques ont suivi. «*J'étais prêt à me battre contre Clearstream et les huissiers, explique Denis Robert. Pas contre la presse.*»

Le volet politique de Clearstream, l'affaire des listings, née comme une tumeur de ses investigations, n'a fait qu'exacerber le contentieux. De spectateur engagé, Denis Robert s'est retrouvé acteur et même accusé d'avoir trempé dans le recel des faux documents. Prévenu dans le premier procès, il a été relaxé en janvier 2010, la cour estimant qu'il n'avait fait, en bien ou en mal, que son métier de journaliste. Deux parties civiles ayant fait appel contre lui, il revient mercredi 11 mai à la barre du tribunal pour témoigner en tant que «*prévenu intime*».

Son horizon judiciaire s'est surtout éclairé le 3 février. La Cour de cassation a mis fin à toutes les pro-



Denis Robert dans son bureau à Châtel-Saint-Germain (Moselle). GIOVANNI DEL BRENNALUZPHOTO POUR «*LE MONDE*»

cédures en diffamation lancées à son encontre depuis dix ans par Clearstream et consorts. Elle a statué que « l'intérêt général du sujet traité et le sérieux de l'enquête, conduite par un journaliste d'investigation, autorisaient les propos et les imputations litigieux ». Ce jugement élargit considérablement un argument souvent utilisé en défense par les journalistes : la « bonne foi ». Il apporte un sérieux coup de pouce à la liberté de la presse.

Denis Robert savoure l'ironie de la situation : ses détracteurs pourront désormais exciper de l'« arrêt Denis Robert » chaque fois qu'ils seront attaqués en diffamation. La Cour de cassation a dit le droit mais pas tranché le différend journalistique. « Elle a reconnu la qualité de son travail d'enquête », estime Bénédicte Litzler, son avocate. « En rien », maintiennent ses opposants qui évoquent des amalgames douteux et des erreurs factuelles. Guerre d'école sur le journa-

lisme en général et l'investigation en particulier.

A *Libération*, où il travailla jusqu'en 1995, il aimait se mettre en scène dans ses articles. « C'est un "je" de médiation », assure l'intéressé. Devenu « journaliste en dehors des journaux », le Lorrain s'est retiré à Châtel-Saint-Germain (Moselle) et s'est mis à explorer de nouvelles sentes journalistiques. Admirateur de Truman Capote, adepte de l'école d'*Actuel* ou du journalisme « gonzo » revendiquant une certaine subjectivité, à la manière de l'Américain Hunter S. Thompson, il s'affranchit volontiers de certains codes.

Dans sa quête, Denis Robert brouille les pistes, multiplie les genres, dit s'y retrouver quand d'autres affirment qu'il se perd. Il écrit des romans étayés de faits, larde ses enquêtes d'un peu de littérature, estime que « la fiction est le meilleur moyen pour aller au réel ».

Clearstream, faux listings et vrais comptes

C'EST PARCE QU'IL AVAIT LU *Révélation\$* (Les Arènes, 2001), le livre que Denis Robert avait consacré à l'affaire Clearstream un an plus tôt, que le jeune auditeur stagiaire Florian Bourges, alors âgé de 23 ans, a pris contact, fin 2002, avec le journaliste. Devant le tribunal correctionnel de Paris en septembre 2009, il avait raconté la genèse de ce qui allait devenir « l'affaire Clearstream ». Chargé d'extraire des données du central informatique de la société de compensation luxembourgeoise, Florian Bourges se rend compte que « certaines transactions financières, qui apparaissaient comme n'ayant pas été exécutées, l'avaient en fait été ». Le jeune auditeur s'étonne de ne trouver nulle trace de ses observations dans le rapport rédigé par son directeur. « On m'a dit : "Tout ce que tu as trouvé, tu oublies." » Il entre alors en relation avec Denis Robert, auquel il livre un CD-ROM contenant des milliers de références de transactions dans 107 pays, dont 41 paradis fiscaux. « C'est ça,

la première information des listings ! Ils montrent que des grandes entreprises et des banques françaises ont des comptes dans les paradis fiscaux ! On parle de faux listings entre deux personnalités, l'important, ce sont les vrais ! », avait expliqué le journaliste devant le tribunal. La suite est connue. Denis Robert confie ce CD-ROM à Imad Lahoud, en lequel il pense trouver un spécialiste de la finance et un redoutable hacker. Ce sont ces listings qui serviront ensuite de base à la manipulation.

À l'audience, après la relaxe requise par le procureur contre Denis Robert, au nom de l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme sur la liberté d'expression, l'un de ses avocats, M^e Hervé Temime, s'était offert le plaisir d'écorner Clearstream, cette société « dont le seul nom, "courant clair, limpide", interdit toute suspicion », installée dans un pays « où règne tant d'honnêteté que jamais on n'y est condamné ».

Pascale Robert-Diard

Il peint aussi. Dès lors, deux ans de recherches sur les méandres du cerveau humain aboutiront à un roman et à une dizaine de tableaux. Ses adversaires, ses amis retrouvent leurs noms couchés bon gré mal gré sur ses toiles ou épinglés dans ses livres. Décidément trop d'entorses au règlement pour les journalistes orthodoxes, qui crient à l'apostat.

Révélation\$ (Les Arènes, 2001), son premier livre sur l'affaire Clearstream, demandera deux ans

d'enquête, obéira ses finances en frais de justice et lui bouffera sur tout dix ans de sa vie. Soixante-deux procédures, plusieurs centaines de visites d'huissiers et, en sus, le mépris de certains de ses pairs.

On lui a reproché d'avoir voulu par simplisme faire de Clearstream – chambre de compensation bancaire, passage méconnu et obligé de la mécanique financière qui brasse des trillions de dollars – l'alpha et l'oméga de la corruption. Il se défend aujourd'hui de cette accu-

sation, crie à son tour à la caricature. « *Il est simplement impossible de traquer l'argent sale une fois qu'il est dans les paradis fiscaux. La seule manière de le débusquer, c'est dans ces chambres de compensation.* »

« *On a tenté de le faire passer pour un demi-fou, un illuminé* », se souvient Laurent Beccaria, son éditeur. Un mot, qui le renvoie justement à la psychiatrie, fait bondir Denis Robert : « *obsédé* ». « *Je m'en suis sorti justement parce que je ne suis pas un obsessionnel, j'ai fait*

des milliers d'autres choses », se défend-il. Ses manières marginales, sa position de victime du système lui a, en revanche, assuré le soutien d'altermondialistes, de dessinateurs, d'artistes. Ses démêlés lui ont également gagné le douteux soutien des convaincus du grand complot. Au creux de la vague, entre 2006 et sa relance de 2010, il n'a pas été loin lui-même de succomber à l'idée d'une cabale.

Ses trois livres sur Clearstream sont ressortis vendredi 6 mai aux Arènes. Denis Robert sent bien que l'époque va dans son sens. La crise économique de 2008, en révélant l'étendue des turpitudes de la planète financière, a validé son inten-

« On a tenté de le faire passer pour un demi-fou »

Laurent Beccaria
éditeur de Denis Robert

tion. À l'heure d'Internet et de WikiLeaks, le genre journalistique qu'il défend a le vent en poupe. Régulièrement, des écoles de journalistes le sollicitent. « *J'ai de nouveau la carte* », s'amuse-t-il.

« *Je n'ai pas perdu mes illusions. Le journalisme peut changer le monde* », dit-il. En septembre, une cour à Lyon doit évaluer le préjudice moral qu'il pourra exiger de Clearstream. Il leur envoie à son tour les huissiers. Par une autre ironie, les critiques virulentes de la presse vont lui permettre de faire grimper l'addition.

De son voyage extraordinaire, Denis Robert a tiré une bande dessinée, avec Laurent Astier, *L'Affaire des affaires* (Dargaud, 2009), dont le troisième tome est paru, vendredi. Il souhaite qu'elle soit versée au dossier dans le procès en appel. ☼

Benoît Hopquin